

Séance
2010-04-05

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 5 avril 2010 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Affidavit d'inactivité, chambre de commerce de Cap-Saint-Ignace;
 - b) Délégation d'un représentant de Tourisme Cap-Saint-Ignace, comité aviseur du CLD de la MRC de Montmagny;
 - c) Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie;
 - d) Adoption du rapport financier 2009;
 - e) Fête nationale;
 - f) Plan triennal, Tourisme Cap-Saint-Ignace;
 - g) Demande du Regroupement des Amis du Moulin Ouellet;
 - h) Demande du Marchands de bonheur inc., Festival rétro 2010;
 - i) Demande d'appui pour une radio communautaire;
 - j) Adoption d'une politique de reddition de comptes;
 - k) Résolution d'opposition à la simultanité des élections municipales et scolaires;
 - l) Demande de prix pour l'entretien de certains espaces verts.
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Fin du cautionnement d'une marge de crédit à Tourisme Cap-Saint-Ignace;
 - b) Renouvellement de mandats, comité consultatif d'urbanisme;
 - c) Avis de motion, tarification pour la fourniture de biens et services;
 - d) Politique culturelle.
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions générales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

Vérification des présences

Sont présents : M. Raynald Coulombe, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M. Sylvain Landry, siège # 3,
M. Raymond Hébert, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège # 5,
Mme Chantal Côté, siège # 6,
Son honneur, M. le maire, André Clavet

2010-04-01

Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Chantal Côté que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2010-04-02

Adoption procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010, après avoir été lu par chacun des conseillers soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2010-04-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 1000151 au numéro 1000271 inclusivement, pour la somme de 233 235,95 \$, les salaires pour une somme de 43 262,63 \$, pour un total de 276 498,58 \$.

6. Affaires nouvelles

2010-04-04

Chambre de commerce de Cap-Saint-Ignace

a) Affidavit d'inactivité, chambre de commerce de Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de Cap-Saint-Ignace n'est plus active depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE pour y mettre fin, le maire doit signer un affidavit pour demander de radier la Chambre de commerce des registres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle d'autoriser le maire, M. André Clavet à signer l'affidavit pour radier la Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de Cap-Saint-Ignace des registres.

2010-04-05

Représentant
de Tourisme
Cap-Saint-Ignace

b) **Délégation d'un représentant de Tourisme Cap-Saint-Ignace, comité aviseur du CLD de la MRC de Montmagny**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a été invitée à faire partie du comité aviseur du CLD de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE pour être plus représentatif du tourisme à Cap-Saint-Ignace, il a été convenu de déléguer une personne de Tourisme Cap-Saint-Ignace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer M. Sylvain Rochette, président de Tourisme Cap-Saint-Ignace, sur le comité aviseur de tourisme du CLD de la MRC de Montmagny.

2010-04-06

Journée
internationale
contre l'homophobie

c) **Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés lesbiennes, gais, bisexuel(le)s et transsexuels;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

ATTENDU QU' il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

ATTENDU QUE le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie*;

ATTENDU QUE le 17 mai 2010 et celle à venir sera la *Journée internationale contre l'homophobie*;

ATTENDU QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai 2010 et celle à venir « *JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE* »

2010-04-07

Adoption du
rapport financier
2009

d) Adoption du rapport financier 2009

ATTENDU QUE

les états financiers pour l'année 2009 nous ont été présentés par les gens de la firme comptable Mallette ;

ATTENDU QUE

tous les membres du Conseil en ont pris connaissance et ont reçu les informations en conséquence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter tels quels les états financiers pour l'année 2009 et de défrayer le coût des honoraires de Mallette.

2010-04-08

Fête nationale

e) Fête nationale

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Cap-Saint-Ignace procède actuellement à l'élaboration du concept de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE

cette action demande un apport financier substantiel afin de réaliser adéquatement cette fête ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Cap-Saint-Ignace désire adresser une demande d'aide financière qui permettra de réaliser ses objectifs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Sophie Boucher, directrice générale, à formuler une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec en 2010 et ce, conjointement avec Mme Ginette Saillant, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste.

2010-04-09

Plan triennal
pour Tourisme
Cap-Saint-Ignace

f) Plan triennal, Tourisme Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QUE

lors de la séance de janvier 2010, Tourisme Cap-Saint-Ignace a déposé à l'ensemble des élus un plan d'action triennal 2010-2012;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal a pris connaissance de ce document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt du plan d'action triennal de Tourisme Cap-Saint-Ignace. Le conseil ne s'engage aucunement à contribuer à la réalisation des divers projets. Tourisme Cap-Saint-Ignace devra réaliser le tout à même la subvention octroyé par la Municipalité et ce, pour 2010, le tout décrit dans la résolution numéro 2010-03-18.

2010-04-10

Demande du
Regroupement
des Amis du
Moulin Ouellet

g) Demande du Regroupement des Amis du Moulin Ouellet

CONSIDÉRANT QUE les lettres patentes du Regroupement d'Amis du Moulin Ouellet a pour objet de planifier et d'organiser des activités de mise en valeur du moulin Ouellet et de son environnement;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme veut mettre en œuvre des activités visant à soutenir financièrement la restauration du bâtiment et sa mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement d'Amis du moulin Ouellet demandent à la Municipalité de rendre possible pour l'année 2010 l'accès au bâtiment et au domaine de façon régulière aux membres du conseil de leur corporation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire rendre accessible le bâtiment et le domaine du moulin Ouellet, propriété de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, aux membres du conseil d'administration du Regroupement des Amis du Moulin Ouellet. Aussi, l'organisme devra nous soumettre la liste de leurs activités et la copie de leur charte pour être en mesure d'effectuer une demande d'addition de leur organisme auprès de notre assureur. C'est notre assureur qui déterminera si le bâtiment peut être accessible ou non et ce, selon la sécurité de la charpente. Les membres ne devront en aucun cas, prêter ou faire une copie des clés puisque celles-ci appartiennent à la Municipalité.

2010-04-11

Festival
Rétro 2010

h) Demande du Marchands de bonheur inc., Festival rétro 2010

CONSIDÉRANT QUE le Marchands de bonheur inc., organisateur du Festival rétro 2010 les 20, 21 et 22 août 2010, adresse diverses demandes au conseil pour la tenue de leur événement;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes sont déjà régis par règlement ou sous la juridiction de d'autres instances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter la tenue d'un feu d'artifice et de la diffusion de musique, mais en respectant les règlements en vigueur quand à l'autorisation de la délivrance du permis de feu par l'inspecteur municipal et du respect des heures autorisées pour le règlement municipal;
2. De fournir le personnel et les véhicules du service incendie pour la sécurité sur les chemins de la municipalité lors de la parade de voitures et la personne ressource sera le directeur incendie;
3. De rendre disponible l'accès aux connexions nécessaires pour l'électricité, mais en étant manipulé par un électricien accrédité et l'accès à l'eau potable pour les campeurs présents sur le site du Parc municipal.
4. De permettre la fourniture d'un plan et l'autorisation pour la vente de boissons alcoolisées sur le site. Une lettre sera émise en ce sens;
5. En ce qui concerne la pose d'une clôture sur une distance d'environ 567 pieds, le dossier devra être analysé en profondeur avant de rendre une décision. Ce point sera soumis lors d'une prochaine rencontre du conseil.

2010-04-12

Radio
communautaire

i) Demande d'appui pour une radio communautaire

CONSIDÉRANT QU' Action Loisirs Cap-Saint-Ignace, par le biais d'un groupe de bénévoles, ont l'intention de demander une licence radio pour une radio communautaire en développement pour émettre sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon eux, cette radio a pour but de répondre aux besoins de la population et des entreprises de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE cette radio sera animé bénévolement par des gens qui s'intéressent à la vie locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu d'appuyer le projet de radio communautaire par Action Loisirs Cap-Saint-Ignace puisque l'usage est permis dans la zone concernée. L'organisme devra fournir pour ce projet une étude de faisabilité et de rentabilité et ce, fait par une firme reconnue en cette matière. La Municipalité de Cap-Saint-Ignace ne s'engage aucunement à participer financièrement ou d'une autre façon au projet. M. Sylvain Landry s'est abstenu lors des discussions et lors du vote.

2010-04-13

Politique de reddition de comptes

j) Adoption d'une politique de reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement a été dissous quant à son fonctionnement antérieur;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de subventions doivent maintenant être déposés à la directrice générale pour être transmis par la suite au conseil municipal pour étude;

CONSIDÉRANT QU' aucune politique n'est en vigueur tant aux organismes, organisations ou personnes bénéficiant d'une aide ou d'un soutien de la Municipalité, soit en ressources humaines ou financières;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre en place une politique officielle pour gérer les risques d'investissement et ainsi surveiller les progrès réalisés et mesurer les résultats obtenus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la politique de reddition de compte présentée au conseil municipal et portera le numéro politique 2010-01 et sera rétroactive au 1^{er} janvier 2010. De plus, cette politique sera publiée dans le prochain Vaillant afin que tous la connaisse.

2010-04-14

Opposition à la simultanée des élections municipales et scolaires

k) Résolution d'opposition à la simultanée des élections municipales et scolaires

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU' en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n^o 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE

la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE

la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE

l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE

la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE

la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections

scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE

le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE

le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Norbert Morin, député de la circonscription de Montmagny-L'Islet, à M. Bernard Généreux, député de la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

2010-04-15

1) Demande de prix pour l'entretien de certains espaces verts

Demande de prix pour les espaces verts

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert de demander des prix pour l'entretien de certains espaces verts, propriétés de la

Municipalité de Cap-Saint-Ignace et ce, avant de prendre une décision finale dans ce dossier. Les demandes seront soumises à au moins deux entreprises offrant des services de ce genre et aussi disponible pour les particuliers désirant réaliser ce type de contrat. La Municipalité de Cap-Saint-Ignace ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

7. Affaires commencées

2010-04-16

Fin marge de
crédit à Tourisme

a) Fin du cautionnement d'une marge de crédit à Tourisme Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'est portée garante d'une marge de crédit de 10 000 \$ pour Tourisme Cap-Saint-Ignace en 2000 avec la résolution 2000-12-324;

CONSIDÉRANT QUE cette marge de crédit n'a pas été utilisée depuis sa mise en place et que celle-ci apparaît dans les notes du rapport financier de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mette fin à la marge de crédit de 10 000 \$ en faveur de Tourisme Cap-Saint-Ignace.

2010-04-17

Renouvellement
du mandat pour
le CCU

b) Renouvellement de mandats, comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le mandat de quatre membres du comité consultatif d'urbanisme venait à échéance au début du mois d'avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres est pour une durée de deux ans et se terminera en avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont été consultés pour le renouvellement ou non de leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les membres suivants : Henri-Louis Bernier, Michel Bernier et Gaétan Gaudreau au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans se terminant en avril 2012. Il est également résolu d'envoyer une lettre de remerciements à M. Guy Morin pour les services rendus pendant son mandat de deux ans.

Avis de motion

c) **Avis de motion, tarification pour la fourniture de biens et services**

Je soussignée, Chantal Côté, conseillère de la municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation lors d'une prochaine séance, un règlement consistant à décréter une tarification pour la fourniture de biens et de services abrogeant le règlement numéro 2008-06 et ce, avec dispense de lecture.

2010-04-18

d) **Politique culturelle**

Politique culturelle

CONSIDÉRANT QUE le comité culture et patrimoine a déposé au mois de mars 2010 un projet de mise à jour de la politique culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document préliminaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt du document préliminaire de la mise à jour de la politique culturelle de Cap-Saint-Ignace proposé par le comité Culture et patrimoine. Le document finalisé avant publication devra être présenté au conseil municipal et recevoir son approbation avant de le publier.

8. Informations générales

M. Clavet informe les gens de différents dossiers.

9. Période de questions générales

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2010-04-19

10. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par la conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que la séance soit levée à 20 heures 53.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet,
maire